

Lettre d'information n°4 - Electricité

Août 2018

Consultation collective : offres retenues

Le mot du Président du Comité de Pilotage

Cher consœur, confrère,

Vous êtes nombreux à vous être inscrits dans la démarche OFFRELEC'OUEST 2018 et je vous remercie de votre participation. La démarche a en effet rassemblé plus de 2 400 compteurs.

Avant tout, je tiens à vous préciser que, depuis début 2016, le prix de l'électricité est en constante augmentation. Nous avons certes obtenu des offres attractives, mais le prix est logiquement supérieur aux prix contractualisés en 2015 et 2016, compte tenu de l'évolution des marchés à la hausse. A consommation identique, le montant de vos factures d'électricité sera donc plus important en 2019.

Il reste que le collectif est une vraie force. Il nous a permis d'obtenir de réels avantages sur les prix proposés, en nous donnant accès à des dispositifs intéressants et qui sont inaccessibles à titre individuel.

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives aux offres qui ont été retenues.

Jérôme Orvain—Eleveur de Porcs



L'OFFRE DES COMPTEURS C4-C3-C2 (> 36kVa)

dont les compteurs C4-C3-C2 « irrigations »



Fournisseur retenu : ENI

Offre retenue :

- Abonnement : vous n'aurez pas d'abonnement à payer
- Consommation : **prix indexé ARENH** (Accès Réglementé à l'Energie Nucléaire Historique). Le prix n'augmentera que si celui de l'ARENH augmente.

Au vu des prix actuels de l'électricité et de l'ARENH (cf courbe ci-jointe), une offre indexée sur l'ARENH représente à ce jour la meilleure offre tarifaire possible.

L'ARENH est fixé par décret par l'Etat et n'a pas évolué depuis 2012.

Durée du contrat : 3 ans (+ 1 an en option)

Services : accès à un portail internet (suivi des consommations mensuelles, accès aux factures)

Numéro du service client : nous vous transmettrons ultérieurement le numéro du service client. Il sera important que vous le conserviez car il n'apparaîtra pas sur vos factures.



L'offre comporte la possibilité de **basculer sur un prix 100% marché**. Si l'ARENH augmente ou si le prix de l'électricité chute fortement, nous aurons la possibilité de basculer sur un prix 100% marché, afin de réduire le prix de l'électricité ou d'éviter une hausse. Cette bascule se fera à titre collectif et sera étudiée chaque année, au plus tard avant le 30 octobre, pour l'année civile suivante. Pour cette raison, nous vous tiendrons informés, en novembre 2018, du tarif définitif de 2019.

L'OFFRE DES COMPTEURS C5 (< 36kVa)

Fournisseur retenu : Direct Energie



Offre retenue : prix indexé au tarif réglementé de vente :

- - 14% sur l'abonnement par rapport au tarif réglementé
- - 4,5% sur la consommation par rapport au tarif réglementé

Le tarif réglementé est fixé par l'Etat et est disponible uniquement auprès de l'opérateur historique EDF.

Durée du contrat : 3 ans

Services : accès à un portail internet (suivi des consommations mensuelles, accès aux factures)

Numéro du service client : il sera indiqué sur votre facture

COMMENT S'EFFECTUE LA BASCULE VERS MON NOUVEAU CONTRAT ?

Compteurs C4-C3-C2 (ex. verts et jaunes) inscrits dans la démarche de 2015

Résiliation de votre contrat actuel : vous n'aurez aucune démarche à faire

Bascule dans l'offre négociée : dès le 01/01/2019

Réception du nouveau contrat : ENI vous transmettra par mail un lien qui vous permettra de fournir vos coordonnées bancaires et de récupérer votre contrat (vous n'aurez pas à le signer, uniquement à le conserver).

Dernière facture avec mon fournisseur actuel : à la fin de votre contrat actuel, vous recevrez une facture du solde de tout compte de votre fournisseur. **Vous ne paierez pas de TURPE** (acheminement) et d'abonnement **sur cette dernière facture** car ils sont toujours facturés en anticipation sur le mois suivant.

Première facture avec ENI : le TURPE étant facturé en anticipation, vous le paierez 2 fois sur votre 1^{ère} facture.

Compteurs C5 (bleus) inscrits dans la démarche de 2016 ou en tarif réglementé (EDF)

Résiliation de votre contrat actuel : vous n'aurez aucune démarche à faire

Bascule dans l'offre négociée : dès le 01/01/2019

Réception du nouveau contrat : vous recevrez un mail de Direct Energie récapitulant les conditions du contrat. Vous aurez uniquement à leur retourner un RIB.

Dernière facture avec mon fournisseur actuel : à la fin de votre contrat actuel, vous recevrez une facture du solde de tout compte de votre fournisseur. **Vous ne paierez pas d'abonnement sur cette dernière facture** car il est toujours facturé en anticipation sur le mois suivant.

Première facture avec Direct Energie : l'abonnement étant facturé en anticipation, vous le paierez 2 fois sur votre 1^{ère} facture.

Compteurs C4-C3-C2 (ex. verts et jaunes) non inscrits dans la démarche de 2015

Résiliation de votre contrat actuel

- S'il est en tacite reconduction : il sera nécessaire de **dénoncer votre contrat** à sa date anniversaire (≈ 45 jours avant), quel que soit votre fournisseur, sous peine de pénalités financière. **Regardez les clauses de résiliation**. Votre OP tiendra à votre disposition un modèle de courrier de résiliation.
- S'il n'est pas en tacite reconduction, vous n'avez aucune démarche à faire.

Bascule dans l'offre négociée

- Le 01/01/2019 si votre date de fin de contrat actuel est au 31/12/2018
- Le lendemain de votre date de fin de contrat si celle-ci est courant 2019

Réception du nouveau contrat : ENI vous transmettra par mail un lien qui vous permettra de fournir vos coordonnées bancaires et de récupérer votre contrat (vous n'aurez pas à le signer, uniquement à le conserver).

Dernière facture avec mon fournisseur actuel : à la fin de votre contrat actuel, vous recevrez une facture du solde de tout compte de votre fournisseur. **Vous ne paierez pas de TURPE** (acheminement) et d'abonnement **sur cette dernière facture** car ils sont toujours facturés en anticipation sur le mois suivant.

Première facture avec ENI : le TURPE étant facturé en anticipation, vous le paierez 2 fois sur votre 1^{ère} facture.

Compteurs C5 (bleus) non inscrits dans la démarche de 2016

Résiliation de votre contrat actuel

- S'il est en tacite reconduction : il sera nécessaire de **dénoncer votre contrat** à sa date anniversaire (≈ 45 jours avant), quel que soit votre fournisseur, sous peine de pénalités financière. **Regardez les clauses de résiliation**. Votre OP tiendra à votre disposition un modèle de courrier de résiliation.
- S'il n'est pas en tacite reconduction, vous n'avez aucune démarche à faire.

Bascule dans l'offre négociée

- Le 01/01/2019 si votre date de fin de contrat actuel est au 31/12/2018
- Le lendemain de votre date de fin de contrat si celle-ci est courant 2019

Réception du nouveau contrat : vous recevrez un mail de Direct Energie récapitulant les conditions du contrat. Vous aurez uniquement à leur retourner un RIB.

Dernière facture avec mon fournisseur actuel : à la fin de votre contrat actuel, vous recevrez une facture du solde de tout compte de votre fournisseur. **Vous ne paierez pas d'abonnement sur cette dernière facture** car il est toujours facturé en anticipation sur le mois suivant.

Première facture avec Direct Energie : l'abonnement étant facturé en anticipation, vous le paierez 2 fois sur votre 1^{ère} facture.

CE QUE NOUS AVONS NEGOCIE

La négociation a porté uniquement sur la partie « fourniture d'énergie », qui représente 40 % de votre facture, puisque le **reste de la facture est fixé réglementairement et ne peut être négocié**.

Les compteurs C4-C3-C2 ayant reçu un mail les avertissant que leurs compteurs étaient intégrés dans un lot « **irrigants et assimilés** » seront finalement intégrés au lot général (avec ENI). Les compteurs C5 irrigants bénéficieront de l'offre générale de Direct Energie (pas de lot spécifique). Les tarifs restent adaptés à leur profil et leur intégration dans la démarche leur permet de bénéficier des avantages commerciaux.